

ANNEXE

conformément à l'art. 12^{ter}, al. 1

ostéopathe diplômé(e) CDS

logopédiste diplômé(e) CDIP

Bachelor of Science HES en nutrition et diététique Bachelor/Master of Science HES en ergothérapie

Bachelor of Science HES en sage-femme

Bachelor/Master of Science HES en physiothérapie Bachelor/Master of Science HES en soins infirmiers / Master of Science in Nursing

Bachelor of Science HES en optométrie

opticienne et opticien diplômé(e)

naturopathe avec diplôme fédéral

spécialiste en activation ES

technicienne et technicien en analyses biomédicales ES hygiéniste dentaire ES

droguiste ES

technicienne et technicien en radiologie médicale ES / Bachelor of Science HES-SO en technique en radiologie médicale

technicienne et technicien en salle d'opération ES orthoptiste ES

infirmière et infirmier ES

podologue ES

ambulancière et ambulancier ES

opticienne et opticien CFC avec autorisation cantonale d'exercer

opticienne et opticien CFC avec autorisation cantonale d'exercer podologue CFC avec autorisation cantonale d'exercer

masseuse et masseur médical (brevet fédéral)